Ordre de service d'action

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Direction générale de l'alimentation **Sous-direction de la santé et de protection animales** **Bureau de la santé animale** **251 rue de Vaugirard** **75 732 PARIS CEDEX 15** **0149554955**	**Note de service** **DGAL/SDSPA/2015-38** **16/01/2015**

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Cette instruction abroge :
DGAL/SDSPA/N2012-8273
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 3

Objet : Dispositif national de surveillance des virus influenza porcins Résavip : Mise à jour des principes de fonctionnement.

Destinataires d'exécution
DRAAF DAAF

Résumé : La présente note de service présente les modalités de fonctionnement du Réseau national de surveillance des virus influenza chez le porc, et le rôle des DRAAF (SRAL) dans la mise en place, la vie de ce dispositif et son financement.

Textes de référence :
Note de service DGAL/SDSPA/N2009-8296 du 28/10/2009 : liste des laboratoires agréés pour le diagnostic virologique de la grippe chez le porc et du nouveau virus influenza A/H1N1 (2009) pandémique porcin ;
SANCO/6133/2009-Rev.6, Version 30.11.2009, Working document on surveillance/monitoring and control measures for the pandemic (H1N1) 2009 influenza virus in pigs ;
Note de service DGAL/SDSPA/N2011-8028 du 01 février 2011 : mise en place d'un dispositif de surveillance des virus influenza porcins ;
Note de service DGAL/SDSPA/N2011-8050 du 28 février 2011 : modification à la note de service

relative à la mise en place d'un dispositif de surveillance des virus influenza porcins ;
Lettre à diffusion limitée DGAL/SDSPA/L2012-0732 du 21 septembre 2012 relative au dispositif national de surveillance des virus influenza porcins : poursuite du dispositif, désignation des animateurs régionaux ;
Note de service DGAL/SDSPA/N2012-8273 du 24 décembre 2012 : Dispositif national de surveillance des virus influenza porcins : poursuite du dispositif, désignation des animateurs régionaux .

BSA/1412042

I - Objectifs et principes de la surveillance des virus influenza chez le porc

.1 Objectifs

La mise en place d'une surveillance des virus influenza A chez le porc doit permettre d'assurer un suivi *a posteriori* des souches virales circulant dans la population des porcs domestiques : virus influenza porcins (VIP) européens enzootiques, nouveaux virus réassortants, nouveaux variants, nouveaux virus influenza transmis au porc depuis une autre espèce, etc.
Elle s'inscrit dans un cadre plus général de suivi des souches de virus influenza A chez l'Homme et chez les différentes espèces animales, dans un objectif de mieux comprendre l'épidémiologie et l'évolution de ces virus, et de prévenir un risque éventuel, tant au regard de la santé animale que de la santé publique.

Le dispositif de surveillance mis en place en 2011, est dénommé Résavip (Réseau national de surveillance des virus influenza chez le porc) depuis fin 2013. Il a pour objectif de couvrir l'ensemble du territoire métropolitain. Il permet d'approcher la diversité et la dynamique des virus influenza A circulant chez le porc, ainsi que leur répartition géographique et de décrire les éléments épidémiologiques liés à ces infections. Ces données n'ont pas pour objet l'identification individuelle des élevages infectés mais permettront d'orienter les travaux de recherche visant à mieux comprendre l'épidémiologie de l'infection des porcs par les virus influenza A.

.2 Principes retenus

2.1. Surveillance événementielle

Une surveillance événementielle a été mise en place, basée sur la déclaration de suspicions cliniques de grippe et l'identification des virus par analyses de laboratoire. Ce type de surveillance permet la détection de souche mais elle ne permet pas de fournir des estimations de la prévalence ou de l'incidence des VIP, ni d'en détecter de nouveaux à coup sûr dès leur apparition.
S'agissant d'une surveillance événementielle, aucun plan d'échantillonnage aléatoire ne peut être mis en place.
Cependant, un échantillonnage basé sur le risque permettrait de proposer une répartition optimisée des échantillons suivant la probabilité de détection de ces virus. En effet, il prend en compte plusieurs facteurs intervenant dans la circulation ou l'apparition de virus influenza porcins. Ainsi, un plan d'échantillonnage est suggéré pour 2015.

2.2. Vétérinaires volontaires

Cette surveillance est basée sur le volontariat des vétérinaires. Elle est réalisée dans le cadre de visites vétérinaires de routine ou sur appel de l'éleveur en raison d'un syndrome grippal.

2.3. Anonymisation des données

Afin de rassurer les éleveurs et de favoriser leur participation au dispositif, la surveillance implique une anonymisation des données au niveau du vétérinaire et de l'animateur régional. Ainsi, le document d'accompagnement des prélèvements (DAP) Résavip contient deux volets, l'un nominatif (volet 1) et l'autre anonymé (volet 2), un code unique étant apposé sur les deux volets.

Cependant, suite à la découverte d'une nouvelle souche virale requérant la mise en place de mesures de gestion à des fins de protection de la santé publique, une évolution réglementaire peut conduire à classer provisoirement cette nouvelle souche en danger sanitaire de 1ère catégorie au titre de l'émergence. La DGAL peut alors décider de lever l'anonymat pour l'élevage concerné. Elle en informe simultanément le DRAAF (SRAL), le LNR-IP (Laboratoire national de référence Influenza porcins) et l'animateur national. Le DRAAF (SRAL) demande alors à l'animateur régional de fournir, après en avoir averti rapidement le vétérinaire volontaire concerné, les coordonnées de l'éleveur. L'animateur régional fournit alors

simultanément ces coordonnées au DRAAF (SRAL), à la DGAL, au LNR-IP et précise uniquement la commune où se situe l'élevage à l'animateur national (voir schéma en annexe 1).

2.4. Animation du dispositif au niveau régional

La surveillance des virus influenza A relève d'un intérêt pour l'État, pour les professionnels et pour l'Anses. Dans ce cadre, il est convenu que l'animation du dispositif est réalisée au niveau régional par les structures professionnelles de l'élevage qui tiendront informés le DRAAF (SRAL),le LNR-IP et l'animateur national des résultats de la surveillance. La liste des animateurs régionaux et leurs coordonnées est tenue à jour et disponible auprès de l'animateur national (Annexe 2). Le DRAAF (SRAL), par ailleurs, participe financièrement au dispositif, en prenant en charge les frais d'analyses en laboratoire agréé (y compris l'achat des écouvillons nasaux et des enveloppes colissimo utilisées pour les envois par les vétérinaires à destination des laboratoires agréés) pour les prélèvements réalisés dans sa région, les frais relatifs à la préparation des kits ou complétion des kits lors de péremption d'écouvillons et ceux relatifs à l'expédition des prélèvements positifs du laboratoire agréé vers le LNR.

2.5. Relation avec le groupe de suivi Virus influenza porcins de la Plateforme ESA

Le groupe de suivi des Virus influenza porcins (GS-VIP) de la Plateforme ESA assure un appui scientifique et technique au fonctionnement du réseau sur les actions définies par Résavip et recensées dans une fiche thématique annuelle. Il peut aussi suggérer des actions à mener auprès du réseau.

.3 Rôle des différents acteurs de la surveillance

.....3.1 Animation et coordination

3.1.1 Animation et coordination nationale

Le réseau de surveillance est animé et coordonné au niveau national par Coop de France.
Ceci implique :

- un suivi régulier des activités en région, et un rappel des missions attendues des animateurs régionaux. L'animateur national veillera à l'utilisation par chaque animateur régional des indicateurs de fonctionnement du réseau régional ;
- une centralisation trimestrielle des bases de données Résavip (volet 2 du DAP-Résavip et résultats obtenus) envoyés par chaque animateur régional ;
- un suivi des indicateurs de fonctionnement du réseau au niveau national ;
- la rédaction et transmission des bulletins d'information nationaux trimestriels (nombre de visites et résultats des analyses entre autres) aux animateurs régionaux, à la DGAl, au LNR-IP et aux partenaires nationaux (ADILVA, GDS France, SNGTV et AVPO) ;
- l'animation de la conception du rapport annuel d'activité Résavip et l'organisation de sa rédaction (sur la base de la synthèse annuelle fournie par le LNR, Anses-Ploufragan) ;
- la retransmission du rapport annuel d'activité Résavip aux animateurs régionaux, à la DGAl, à l'Anses et aux partenaires nationaux ;
- l'animation des réunions nationales périodiques de pilotage du réseau et celles du groupe de suivi Virus Influenza Porcin de la Plateforme ESA ;
- l'organisation d'une réunion « Résavip » annuelle.

3.1.2. Animation et coordination régionale

Chaque région a désigné son animateur régional qui a été validé par le DRAAF (SRAL).

Les différentes actions qui doivent être conduites par les animateurs régionaux sont les suivantes :

1. Enregistrer et mettre à jour la liste des vétérinaires volontaires et transmettre annuellement leur nombre au DRAAF (SRAL). Cette mise à jour devra être réalisée au plus tard au 31 janvier de chaque année.
2. Suivre le stock de kits de prélèvements (nombre et péremption) et les distribuer aux vétérinaires (en lien avec le LDA et le DRAAF (SRAL)). Ces kits comprennent les écouvillons, le document

d'accompagnement des prélèvements Résavip (DAP-Résavip) actualisé et une enveloppe pour expédition au laboratoire agréé. Les modalités de fourniture des kits devront être convenues avec le(s) laboratoire(s) désigné(s) comme travaillant avec la région (voir tableau infra) ;

3. Être consulté chaque année par le DRAAF (SRAL) pour la détermination du nombre de kits à financer ;
4. Vérifier et valider le DAP-Résavip renseigné (contacter en cas de besoin le vétérinaire) ;
5. Saisir les informations données dans le DAP et les rapports d'analyses correspondants (LDA et LNR), sous forme nominative dans la base de données Résavip ;
6. Gérer cette base de données Résavip au niveau régional ;
7. Suite à l'indication du DRAAF (SRAL), lever l'anonymat pour le DRAAF (SRAL), et le LNR-IP et préciser la commune où se situe l'élevage concerné à l'animateur national après en avoir averti le vétérinaire volontaire concerné (voir 2.3) ;
8. Suivre les indicateurs de fonctionnement du réseau au niveau régional ;
9. Transmettre le lot de données Résavip (données du volet 2 du DAP-Résavip + données des rapports d'analyses virologiques de 1ère et 2ème intentions) ou l'absence de DAP, au DRAAF (SRAL), au LNR et à l'animateur national de façon trimestrielle ;
10. En cas de réception de résultats d'analyses issus d'un site d'élevage situé hors de sa région, informer l'animateur régional approprié ;
11. Le cas échéant, transmettre les rapports d'analyses du LNR au vétérinaire volontaire ;
12. Rédiger et transmettre un bilan régional trimestriel (bulletin d'information régional trimestriel) des résultats de la surveillance au DRAAF (SRAL), au(x) LDA, aux vétérinaires participants, à l'AVPO, à la FRGTV, à la FRGDS ou à l'Interprofession porcine locale selon la structure responsable de l'animation régionale, au LNR et à l'animateur national ;
13. Transmettre le bulletin d'information national trimestriel reçu de l'animateur national à ces mêmes structures ;
14. Transmettre le rapport annuel d'activité Résavip aux vétérinaires volontaires et aux représentants de l'AVPO et de la FRGTV ;
15. Faire part des difficultés rencontrées à l'animateur national ;
16. En cas de besoin, organise une réunion annuelle avec les acteurs régionaux concernés.

.....3.2 Vétérinaires

Les vétérinaires intervenant dans les élevages sont volontaires et n'interviennent ni dans le cadre de leur mandat sanitaire ni de leur habilitation.
Ils doivent être enregistrés auprès de l'animateur régional de la région où se situe l'élevage. Dans certains cas, un même vétérinaire peut être enregistré dans plusieurs régions.
Les vétérinaires demandent des kits à l'animateur régional (ou aux animateurs régionaux, s'ils sont inscrits dans plusieurs régions). Ils se doivent d'**utiliser un kit de prélèvement de la région où se trouve le site d'élevage prélevé**, en cours de validité et correctement conservé.

Lors d'une suspicion de « syndrome grippal » au cours d'une intervention en élevage porcin suite à l'appel de l'éleveur pour syndrome grippal ou au cours d'une visite de routine, ils sont chargés de :
- présenter le dispositif de surveillance aux éleveurs et de s'assurer de leur accord pour la participation au dispositif. Les éleveurs devront en outre apposer leur signature sur le volet 1 des DAP (Annexe 3 : une version actualisée pourra être demandée auprès de l'animateur régional) ;
- réaliser **les 3 prélèvements** sur 3 porcs de même âge et **en hyperthermie** (marche à suivre au dos du DAP-Résavip) ;
- remplir **l'ensemble du DAP-Résavip fourni par l'animateur régional** *(sans modifier sa numérotation)* et en faire une copie ;
- gérer les DAP :
    - **envoyer la copie du DAP entier** (volets 1 **ET** 2) à l'animateur régional (région du site d'élevage) ;
    - **archiver le volet 1** du DAP-Résavip.
- e**nvoyer rapidement** les prélèvements (dans les 48 h, sauf si week-end ou jour férié en vue : dans ce cas, conserver les prélèvements au froid positif (+4°C) et faire l'envoi le jour ouvré suivant) et le volet 2 du DAP -Résavip (anonymé) au laboratoire agréé pour la région où se situe le site d'élevage (voir au dos du DAP-Résavip) ;
- informer rapidement l'éleveur de la levée d'anonymat le cas échéant (pour les cas prévus au point 2.3).

.....3.3 Laboratoires agréés

Les laboratoires chargés des analyses sont ceux mentionnés dans la liste des laboratoires agréés pour le diagnostic des virus Influenza A chez le porc, liste mise à jour sur le site du Ministère de l'agriculture (http://agriculture.gouv.fr/laboratoires-agr%C3%A9es-methodes-officielles-sante-animale).

En accord avec ces laboratoires et sur proposition technique du Résavip, chaque région travaillera plus particulièrement avec l'un ou plusieurs d'entre eux et une convention financière sera passée entre le(s) laboratoire(s) agréé(s) réalisant les analyses pour les départements de la région et la DRAAF. Une copie de cette convention sera envoyée par e-mail (scan) avant la fin du 1er trimestre de chaque année au Bureau de la Santé Animale (BSA) de la DGAl (bsa.sdspa.dgal@agriculture.gouv.fr) et au Bureau de l'Evaluation de la Recherche et des Laboratoires (berl.sdpal.dgal@agriculture.gouv.fr).
Si un changement de laboratoire doit avoir lieu pour une région, il convient expressément que la DGAl (Bureau de la Santé Animale), ainsi que l'animateur national et le LNR-IP en soient informés sans délai (sous réserve qu'une procédure fiable soit effective en région) et que la copie de la nouvelle convention soit envoyée au BSA dès que possible.

Ces laboratoires sont chargés :

- d'assurer la mise à disposition et le renouvellement des kits de prélèvements auprès de l'animateur régional ;
- de la réalisation des analyses RT-PCR gène M de première intention ;
- en cas de résultat positif, de la réalisation éventuelle des analyses RT-PCR gène H1 et/ou gène N1 spécifiques du virus pandémique A/H1N1 (2009) ;
- d'informer le DRAAF (SRAL) concerné par le paiement et le laboratoire géographiquement compétent en cas de réception de prélèvements issus d'un site d'élevage situé hors de sa zone d'agrément, afin d'organiser le transfert des prélèvements. Ce laboratoire géographiquement compétent en informe à son tour son animateur régional ;
- de l'envoi de tous les prélèvements trouvés positifs en RT-PCR gène M au laboratoire national de référence Influenza Porcin (LNR-IP, Anses – Ploufragan) pour identification du virus, accompagnés d'une copie du rapport d'analyses du laboratoire, de la fiche de commémoratifs du LNR-IP dûment renseignée et d'une copie du DAP-Résavip volet 2. Les surnageants d'écouvillons nasaux seront accompagnés des extraits d'ARN correspondants. Cet envoi est réalisé de préférence en flux tendu, dès la fin des analyses de RT-PCR, ou de façon groupée au plus tard le lundi qui suit le 15 et le 30 du mois (éviter les envois le vendredi), soit sous quinze jours maximum à compter de la réception des prélèvements. Les surnageants d'écouvillons ayant été provisoirement stockés à -70°C entre leur réception et l'obtention des résultats d'analyses ne doivent pas être décongelés et doivent donc être envoyés sous carboglace ou froid dirigé, de même que les extraits d'ARN correspondants. Les extraits d'ARN doivent être conservés à -20°C lors de tout résultat RT-PCR positif ;
- de l'envoi des résultats d'analyses accompagnés du volet 2 du DAP-Résavip, anonymé au DRAAF (SRAL), au vétérinaire, et à l'animateur régional et au LNR-IP (sous format informatique obligatoirement à l'adresse e-mail suivante : uvip@anses.fr).

.....3.4 Anses – laboratoire de Ploufragan LNR-IP

Le LNR-IP est le Laboratoire national de référence Influenza Porcin, au Laboratoire de Ploufragan-Plouzané de l'Anses (Unité Virologie Immunologie Porcines). Il est chargé :

- d'identifier (sous-typage moléculaire *a minima*) les souches virales qui auront été détectées dans les prélèvements qui lui sont envoyés à la suite de l'obtention de résultats d'analyses RT-PCR positifs;
- de transmettre les résultats de caractérisation obtenus, à la DGAL, au DRAAF (SRAL), à l'animateur régional et au laboratoire agréé ayant réalisé les analyses de première intention ;
- de centraliser les lots de données Résavip envoyées de façon trimestrielle par chaque animateur régional (rapports d'analyses virologiques de 1ère et 2nd intentions (positifs et négatifs) et les données du volet 2 des DAP) ;
- d'analyser et d'interpréter les données virologiques et épidémiologiques issues de la surveillance, en collaboration avec l'Unité d'Epidémiologie et Bien-être Porcin (UEBEP) du Laboratoire de Ploufragan-Plouzané à l'Anses ;

- de transmettre la synthèse annuelle des données virologiques et épidémiologiques à l'animateur national, à la DGAl et aux autres membres du Groupe de suivi VIP de la Plateforme ESA (Adilva, GDS-France, SNGTV, Anses) pour discussion et intégration dans le rapport annuel du Résavip.
- de transmettre ce rapport au réseau de laboratoires agréés.

III - Rôle des DRAAF (SRAL)

Suite à la désignation d'un animateur régional professionnel (cf I-2.4), le DRAAF (SRAL) a été chargé d'organiser une réunion de lancement entre l'ensemble des partenaires susceptibles d'intervenir dans le dispositif de surveillance des virus influenza A chez le porc : représentants professionnels (éleveurs et vétérinaires), laboratoire(s) agréé(s) concerné(s).
L'objet de cette réunion était de définir les modalités d'organisation et de mise en place du protocole de surveillance, dans le respect de ce qui est mentionné au point I, et de désigner formellement la structure qui assure l'animation régionale.

Le financement du dispositif est supporté par les professionnels, et par l'État pour ce qui concerne la prise en charge des analyses réalisées dans les laboratoires agréés (y compris l'achat des écouvillons nasaux et des enveloppes colissimo utilisées pour les envois par les vétérinaires à destination des laboratoires agréés), et les frais relatifs à l'expédition des prélèvements positifs du laboratoire agréé vers le LNR. Dans ce cadre, une convention financière est à prévoir entre le(s) laboratoire(s) agréé(s) réalisant les analyses pour les départements de la région et le DRAAF (SRAL).
Les dépenses seront imputées sur le programme 206, sous-action 20 "gestion des maladies animales hors ESST".
Pour rappel, le financement de l'achat des écouvillons nasaux ne concerne que les écouvillons utilisés et préconisés (écouvillons avec un milieu de transport spécifique pour conservation des virus de type Virocult) dans les conditions définies dans cette instruction (1 écouvillon par porc ; 3 écouvillons par kit). Vu la péremption rapide des écouvillons, le DRAAF (SRAL) doit prévoir aussi le financement d'écouvillons non utilisés (renouvellement de tout ou partie des kits).

Les DRAAF (SRAL) sont ainsi chargées de :
- suivre le nombre de vétérinaires volontaires de façon annuelle ;
- déterminer le nombre de kits annuels à financer en accord avec l'animateur régional ;
- assurer la prise en charge des analyses et formaliser une convention financière avec les laboratoires agréés en charge des analyses. Un scan de cette convention sera envoyé à la DGAl à chaque renouvellement de la convention (voir I.3.3) ;
- recenser les difficultés éventuelles rencontrées dans l'application de cette note et en informer la DGAl ;
- préciser annuellement à la DGAl les coordonnées de l'animateur régional et de l'interlocuteur du DRAAF (SRAL) (nom, e-mail et e-mail institutionnel, téléphone) ainsi que le nombre de vétérinaires inscrits. **Ces informations doivent être actualisées chaque année avant le 31 janvier auprès du BSA de la DGAl** qui les retransmettra à l'animateur national ;
- fournir une information nominative pour la DGAl en cas de besoin.

En outre, la DGAl transmettra le rapport annuel d'activité Résavip aux DRAAF (SRAL) et aux DDecPPs.

Remarque : Une diffusion plus large des résultats de la surveillance (différente du rapport annuel du Résavip) sera réalisée par l'ensemble des acteurs nationaux du dispositif de façon régulière (a minima une fois par an) par publication, par exemple, d'articles dans le *Bulletin Epidémiologique Santé animale alimentation*, Anses – DGAl.

Je tiens à vous rappeler qu'il convient de ne pas modifier localement les principes de fonctionnement du réseau ou le DAP utilisé. Si des remarques, propositions sont à réaliser ou si des modifications sont souhaitées sur le DAP, il convient à l'acteur concerné de revenir vers son animateur régional qui en informera l'animateur national, avec copie à la DGAL (bsa.dgal@agriculture.gouv.fr) pour consultation nationale. Si les propositions d'évolution sont retenues, elles seront appliquées à l'ensemble du territoire.

Je vous remercie de me faire part de toute difficulté dans l'application de la présente instruction.

Le Directeur Général de l'Alimentation

Patrick DEHAUMONT

Annexe 1 : Schéma de remontée de l'information en cas de nécessité de levée de l'anonymat

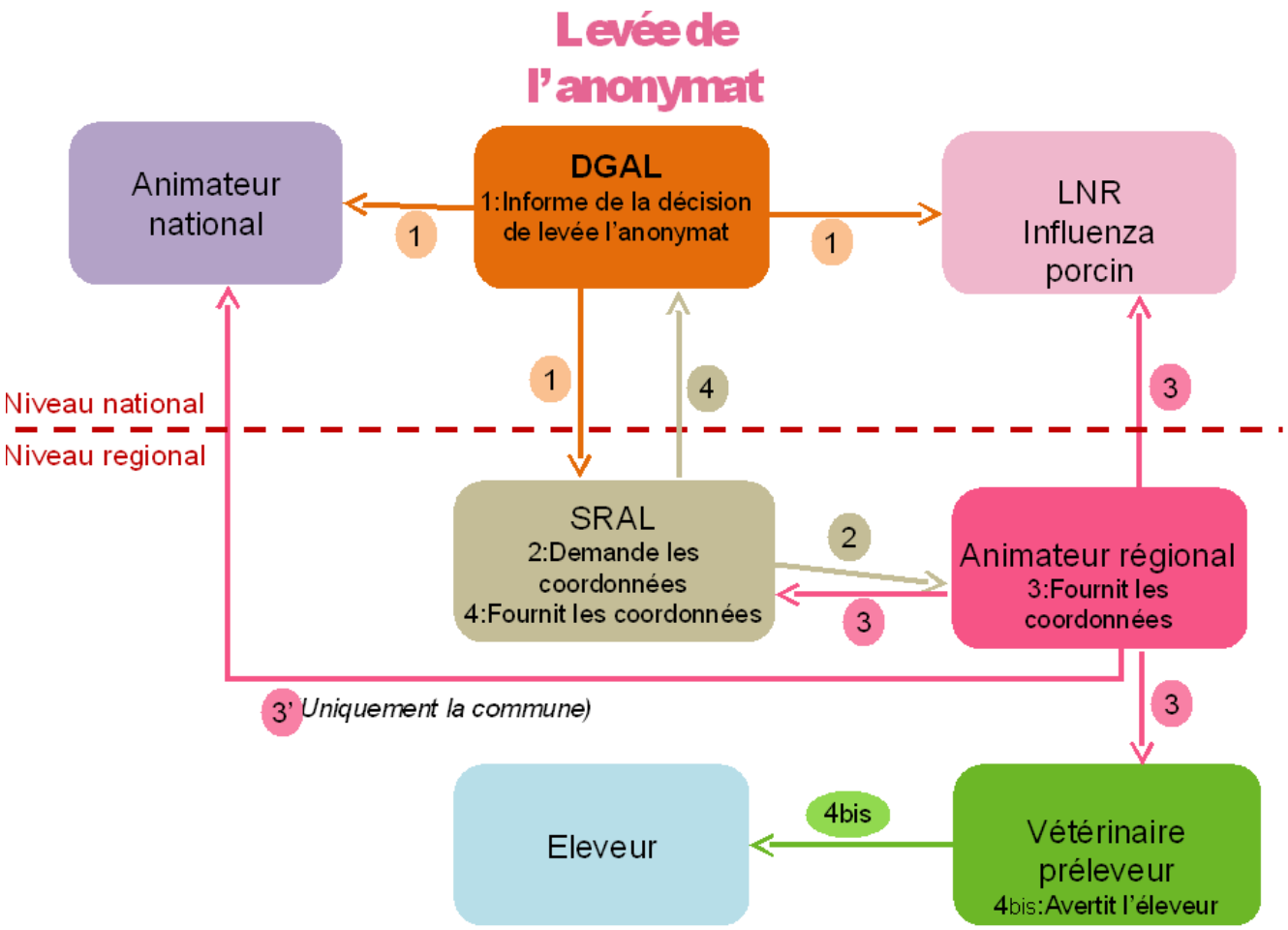

Annexe 2 : Liste des animateurs régionaux en date du 5 septembre 2014

Région	Animateur Régional
ILE-DE-FRANCE	FIRGDS Nord-Pas-de-Calais Picardie
CHAMPAGNE-ARDENNE	Interporcs Champagne-Ardenne, Châlons-en-Champagne
PICARDIE	FIRGDS Nord-Pas-de-Calais Picardie
HAUTE-NORMANDIE	UNGP, Caen
CENTRE	ARIPORC Centre
BASSE-NORMANDIE	UNGP, Caen
BOURGOGNE	Interporc Bourgogne, Quétigny
NORD-PAS-DE-CALAIS	FIRGDS Nord-Pas-de-Calais Picardie
LORRAINE	GDS Lorraine, Verdun
ALSACE	FRGDS Alsace, Schiltigheim
FRANCHE-COMTE	INTERPORC Franche – Comté, Besançon
PAYS-DE-LA-LOIRE	OVS [(1)] Porcs Pays de la Loire, Angers
BRETAGNE	OVS [(1)] Porc Bretagne, Rennes
POITOU-CHARENTES	URGPPC (ARPPC), Mignaloux-Beauvoir
AQUITAINE	AREPSA, Arzacq-Arraziguet
MIDI-PYRENEES	ASAMIP , Castanet Tolosan / AREPSA, Arzacq-Arraziguet
LIMOUSIN	GRASL, Limoges
RHONE-ALPES	Interporc Rhône-Alpes / GDS Rhône-Alpes
AUVERGNE	Union Régionale Porcine Auvergne Limousin (URPAL - CSA), Aubière
LANGUEDOC-ROUSSILLON	FRGS Languedoc-Roussillon, Lattes
PROVENCE-COTE D'AZUR	OVS [(1)] PACA Porc, Manosque
CORSE	FRGDS Corse, Ajaccio

[(1)] : le terme OVS ne correspond pas à celui reconnu au sens du décret relatif à la reconnaissance des organismes à vocation sanitaire, des organisations vétérinaires à vocation technique, des associations sanitaires régionales ainsi qu'aux conditions de délégations de missions liées aux contrôles sanitaires, publié le 31 juin 2012 mais à l'appellation choisie antérieurement par cette organisation professionnelle.

Annexe 3 : document d’accompagnement des prélèvements Résavip

Rappel : Il convient de n'utiliser que les DAP-Résavip fournis exclusivement par l'animateur régional.
A la date de parution de cette instruction, le numéro de version est la version 3 dont la date d'application est janvier 2014.

VOLET 1 *A conserver*

Document d'accompagnement des prélèvements (DAP)

DAP N°

REseau national de SurveillAnce des Virus Influenza chez le Porc

Nom du vétérinaire: ..... **N° d'ordre :** .....

Date des prélèvements :...../...../..... **Site d'élevage - IDM :** .....

Commune du site de prélèvement : .....

NOM et adresse de l'éleveur : .....

.....

Signature de l'éleveur, donnant son accord pour participer à la surveillance des virus influenza porcins

Signature et cachet du vétérinaire

VOLET 2 *A envoyer au laboratoire avec les écouvillons*

Document d'accompagnement des prélèvements (DAP)

(voir détails et protocole au verso)

DAP N°

Date des prélèvements : ...../...../.....

- **Vétérinaire**

Nom : ..... N° d'ordre : .....

Adresse :.....

Motif d'intervention : Visite de routine ☐ Appel pour un syndrome grippal ☐

- **Site d'élevage <u>du prélèvement</u>**

N° département : ..... Type d'élevage: N ☐ NE ☐ PS ☐ NPS ☐ PSE ☐ E ☐

Nbre de places Truies : … Nbre de places PS :..... Nbre de places Engraissement : .....

Un programme de vaccination anti-grippal est-il appliqué ? OUI depuis < 6 mois ☐ OUI depuis > 6 mois ☐ NON ☐

Nom commercial du vaccin : .....

Groupes d'animaux vaccinés : Cochettes ☐ Reproducteurs ☐ Issus ☐ (âge : ..... semaine(s))

Fréquence de la vaccination : A l'arrivée en quarantaine ☐ Irrégulièrement ☐

(plusieurs réponses possibles) Bande à bande ☐ Tout le troupeau : tous les 6 mois ☐ ou tous les ans ☐

- **Animaux prélevés**

Cochettes en quarantaine ☐ Truies mater.☐ Truies gest.☐ Porcs en croissance ☐: (âge : ..... semaine(s))

Températures rectales des porcs prélevés (en °C) : porc (EN1) :..... , porc (EN2) : ..... , porc (EN3) : .....

Les animaux prélevés sont-ils sous médicament anti-pyrétique ? OUI ☐ NON ☐ *(EN : Ecouvillon Nasal)*

Si oui : aspirine □ *ou* paracétamol □ depuis ..... jours

Autre médication collective : NON ☐ OUI ☐ Si oui, laquelle ? .....

- **Syndrome grippal**

Début du syndrome grippal : < 72h ☐ entre 72h et 1 semaine ☐ > 1 semaine ☐

Type de grippe : Classique[1] ☐ ou Récurrente[2] ☐

Intensité des symptômes : Normale[3] ☐ ou Elevée[4] ☐

Suspicion vis-à-vis d'autres pathogènes : NON ☐ OUI ☐ Si oui, préciser lesquelles : .....

.....

- **Commentaires particuliers** : .....

.....

[1]:Forme épisodique à l'échelle de l'élevage, pouvant se propager sur différentes classes d'âge au moment de l'épisode, sans caractère de récurrence à âge fixe.

[2]:Forme persistante à l'échelle de l'élevage, se répétant sur chaque bande ou presque dans une gamme d'âge déterminée.

[3] : Manifestations cliniques modérées, associant de l'hyperthermie, des signes respiratoires frustes ou modérés (éternuements, toux, quelques dyspnées) et éventuellement une apathie associée à de l'anorexie ne dépassant pas 2 à 3 jours.

[4] : Manifestations cliniques marquées, associant de l'hyperthermie, des signes respiratoires sévères (toux, toux quinteuses, dyspnée) sur une large proportion d'animaux et persistant plusieurs jours, éventuellement accompagnées de mortalité.

<u>En cas de besoin coller les étiquettes de laboratoire sur cette zone grise</u>

Version 3 – Janvier 2014

Envoyer une copie de l'ensemble du DAP (volet 1 et volet 2) à « *nom animateur régional*) : *mel animateur*

ou par fax : .....*n° fax animateur*

Mode d'emploi du « kit de prélèvements Grippe » - RESAVIP

REseau national de SurveillAnce des Virus Influenza chez le Porc

Contexte d'utilisation :

Ce kit est utilisé dans le cadre de votre activité pour un **diagnostic de la grippe** dans un groupe de **porcs** suspect de grippe et dans lequel les **symptômes** ont **si possible** débuté **depuis moins de 7 jours**. Si dans un élevage **plusieurs groupes d'animaux, de stades physiologiques et/ou d'âges différents** nécessitent un diagnostic de laboratoire, il conviendra d'utiliser **1 kit par groupe d'animaux**.

Composition du kit :

Le kit comporte **3 écouvillons de type « Virocult® »**, cette feuille explicative avec au recto le document d'accompagnement des prélèvements (ou **DAP**), au verso le **mode d'emploi**, et une **enveloppe pré-timbrée**. Chaque écouvillon du kit est à identifier avec «EN1» ou «EN2» ou «EN3» et le **numéro unique de DAP correspondant**.

Protocole de réalisation des prélèvements :

1- Prendre impérativement la température rectale des porcs malades et **sélectionner 3 porcs du même âge ayant une température ≥40,5°C** et **présentant un syndrome grippal** : abattement, prostration, dyspnée, toux. Dans le cas de porcelets en post-sevrage, la toux est souvent la manifestation la plus claire. L'hyperthermie est alors le critère principal car les animaux ne sont pas forcément prostrés ou abattus.

2- Réaliser **un écouvillon nasal en sondant chacune des 2 narines d'un même animal avec le même écouvillon sur chacun des 3 porcs** sélectionnés (bien replacer chaque écouvillon individuellement dans son contenant d'origine).

3- **Remplir soigneusement les volets 1 et 2 du DAP**.



RAPPEL : Envoi à l'animateur et au laboratoire de la région où se trouve le site d'élevage ayant fait l'objet des prélèvements

Stockage/Expédition des prélèvements :

⚠ Ne pas laisser les prélèvements dans la voiture au soleil ☹ mais les disposer dans une **glacière** ☺ sans les poser directement sur les eutectiques ou sur la glace pour ne pas les congeler.

Expédier le plus rapidement possible au laboratoire ☺**.** Le délai de réception sera de 48h au maximum (sauf si week-end ou jour férié en vue : dans ce cas, conserver les prélèvements au froid positif (+4°C), **ne pas congeler**, et faire l'envoi le lundi matin ou le jour ouvré suivant).

1- Faire une **copie du DAP** (volets 1 et 2).

2- Mettre les **prélèvements** et l'original du **volet 2** dans l'**enveloppe** pré-timbrée et reporter l'adresse d'un **laboratoire agréé** de votre région :

Laboratoire XX : Adresse postale du (des) laboratoire(s) agréé(s) de la région

3- Renvoyer la **copie du DAP** (volets 1 et 2) par fax ou par mail à l'**animateur régional** :

Coordonnées téléphonique + mail de l'organisme en charge de l'animation régionale

4- Conserver l'original du **volet 1** dans vos **archives**.

Analyse des prélèvements au Laboratoire agréé :

1- Diagnostic Influenza A par **RT-PCR gène M** sur les surnageants des 3 écouvillons (ne pas pooler)

2- Conservation individuelle systématique des **surnageants d'écouvillons à – 70°C**

3- Conservation des **extraits d'ARN à – 20°C** si résultat RT-PCR positif

4- Joindre le **VOLET 2** aux **rapports d'analyses** qui sont à envoyer à :

- Vétérinaire
- Animateur régional
- SRAl (mail) : *mail du SRAl de la région*
- Anses-Ploufragan, LNR IP (mail) : uvip@anses.fr

5- Adresser les **surnageants d'écouvillons positifs** et les **extraits d'ARN** correspondants **congelés** à l'Anses-**LNR IP** (accompagnés de **l'imprimé** fourni par le **LNR**) dans un délai de 2 semaines.

VÉTÉRINAIRE ❖ EN BREF ❖

1 - Ecouvillonner 3 porcs du même âge en hyperthermie présentant un syndrome grippal
2 - Remplir soigneusement les volets 1 et 2 du DAP (pré)numéroté et en faire une copie
3 - Poster vite les prélèvements et l'original du volet 2 dans l'enveloppe pré-timbrée au labo agréé
4 - Renvoyer la copie du DAP (volets 1 et 2) par fax ou par mail à l'animateur régional
5 - Conserver l'original du volet 1 dans vos archives